

DATE : 30/04/2021

REFERENCE : DGS-URGENT N°2021-49

TITRE : OUVERTURE DE LA VACCINATION A TOUTES LES PERSONNES SOUFFRANT DE COMORBIDITES DE 18 A 49 ANS

Professionnels ciblés

Tous les professionnels

Professionnels ciblés (cf. liste ci-dessous)

Chirurgien-dentiste

Ergothérapeute

Manipulateur ERM

Médecin-autre spécialiste

Infirmier

Masseur Kinésithérapeute

Médecin généraliste

Audioprothésiste

Autre professionnel de santé

Orthopédiste-Orthésiste

Pédicure-Podologue

Opticien-Lunetier

Orthoptiste

Orthophoniste

Podo-Orthésiste

Sage-femme

Diététicien

Pharmacien

Psychomotricien

Orthoprothésiste

Technicien de laboratoire médical

Zone géographique

National

Territorial (cf. liste ci-dessous)

Mesdames, Messieurs,

La campagne de vaccination entrera dans une nouvelle phase à partir du 1^{er} mai : toutes les personnes de plus de 18 ans souffrant d'une ou plusieurs comorbidité(s) telles que définies par le ministère des Solidarités et de la Santé, conformément aux recommandations de la Haute Autorité de santé, auront la possibilité de se faire vacciner.

La liste des comorbidités associées à un risque de forme grave de Covid-19, définie par le ministère des Solidarités et de la Santé, suivant les recommandations de la Haute Autorité de santé est la suivante :

- Pathologies cardio-vasculaires :
 - Hypertension artérielle compliquée (notamment complications cardiaques, rénales et vasculo-cérébrales) ;
 - Antécédent d'accident vasculaire cérébral,
 - Antécédent de chirurgie cardiaque,
 - Insuffisance cardiaque ;
 - Antécédents de coronaropathie.
- Diabète de types 1 et 2 ;
- Pathologies respiratoires chroniques susceptibles de décompenser lors d'une infection virale, notamment :
 - Broncho pneumopathie obstructive,
 - Insuffisance respiratoire,
 - Asthme sévère,
 - Fibrose pulmonaire,
 - Syndrome d'apnées du sommeil.
- Insuffisance rénale chronique ;
- Obésité avec indice de masse corporelle ≥ 30 ;
- Cancer ou hémopathie maligne ;
- Maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ;
- Immunodépression congénitale ou acquise ;
- Syndrome drépanocytaire majeur ou antécédent de splénectomie ;
- Pathologies neurologiques :
 - Maladies du motoneurone,
 - Myasthénie grave,
 - Sclérose en plaques,

- Maladie de Parkinson,
 - Paralysie cérébrale,
 - Quadriplégie ou hémiplégie,
 - Tumeur maligne primitive cérébrale,
 - Maladie cérébelleuse progressive.
- Troubles psychiatriques ;
 - Démence.

Les personnes de 18 à 49 ans qui souffrent de comorbidités pourront donc désormais prendre rendez-vous en centre de vaccination selon les modalités habituelles afin d'être vaccinées avec les vaccins Pfizer-BioNTech ou Moderna.

Des précisions sur la stratégie vaccinale et les publics prioritaires sont disponibles sur le site du ministère des Solidarités et de la Santé : <https://solidarites-sante.gouv.fr/grands-dossiers/vaccin-covid-19/publics-prioritaires-vaccin-covid-19>.

Nous vous remercions pour votre engagement.

Laetitia Buffet

Responsable de la Task Force Vaccination

Signé

Pr. Jérôme SALOMON

Directeur général de la santé

Signé